

**06 AZUR AIDE ET ASSISTANCE**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 11.000 €**  
**Siège social : 13 avenue Maurice Jean-Pierre**  
**06110 LE CANNET**  
**RCS CANNES 508 241 429**

**PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**EN DATE DU 25 JUIN 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, ET LE VINGT-CINQ JUIN, à l'issue de la signature des cessions d'actions intervenues ce jour au profit du HAD DE NICE,

**L'association "L'Hospitalisation A Domicile de Nice et Région"** (ci-après HAD DE NICE), dont le siège social est 11, avenue du Docteur Victor Robini, "Espace Nikaïa", 06200 NICE, identifiée à l'INSEE sous le numéro 782 609 044, représentée par son Président Monsieur Bruno KURTZEMANN, devenue **Associée unique** de la Société 06 AZUR AIDE ET ASSISTANCE,

A PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT

- Constatation de la démission de ses fonctions de Président par M. Michel MANSUINO
- Nomination de M. Bruno KURTZEMANN en son remplacement
- Modification des statuts suite aux cessions d'actions intervenues ce jour au profit du HAD DE NICE
- Pouvoirs pour formalités

**PREMIERE DECISION**

L'Associée unique prend acte de la démission par M. Michel MANSUINO de ses fonctions de Président à compter de ce jour et décide de nommer en son remplacement en qualité de Président et pour une durée indéterminée :

- Monsieur Bruno KURTZEMANN, né le 2 Décembre 1973 à TOULON, demeurant 378 Chemin de la Batterie Basse 83000 TOULON

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et qu'il n'existe aucun obstacle à leur exercice.

M. Bruno KURTZEMANN exercera ses fonctions dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts.

## DEUXIEME DECISION

Suite aux cessions d'actions intervenues ce jour à son profit, l'association HAD DE NICE devenue associée unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

### ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social reste fixé à la somme de ONZE MILLE EUROS (11.000 €). Il est divisé en CENT DIX (110) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Elles sont numérotées de 1 à 110 inclus, et toutes attribuées à l'associée unique de la manière suivante :

- A l'association HAD DE NICE, associée unique..... 110 actions
- TOTAL : CENT DIX ACTIONS ..... 110 actions

## TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, et plus particulièrement à la SELARL IMAVOCATS à l'effet d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique et le nouveau Président.

M. Bruno KURTZEMANN  
(Bon pour acceptation des fonctions de Président)

**Bruno KURTZEMANN**  
Président



Pour l'associée unique, l'association HAD DE NICE  
Son Président M. Bruno KURTZEMANN

L'HOSPITALISATION A DOMICILE  
DE NICE ET REGION  
11 Avenue du Docteur Victor Robini  
Espace «Nickajay» 06200 NICE  
Tél : 04 97 25 77 77 - Fax : 04 97 25 77 70  
Siret : 782 609 044 00048

